

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 14 / 2023

OBJET :

TAUX D'IMPOSITION
DES TAXES DIRECTES
LOCALES 2023

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Janine CHEUL et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames Cécile de BEIR et Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), Serge DROIT (pouvoir à Mr Tanty) et Thierry GARNIER

Monsieur Didier VERNIOL a été élu secrétaire de séance.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

- Taxe foncière bâti : 44,50 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %
- Taxe d'habitation : 11.89%

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire



Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230406-14-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023